

Cours	Age	Lieux	Jours	Horaires	Cotisation
Judo 1	Baby judo (4 ans révolu)	Gymnase Maurice BACQUET (Ancien DOJO couloir)	Lundi ou jeudi	17h30 à 18h30	180€
Judo 2	Pré-Poussin 1 (6 ans)	Gymnase Maurice BACQUET (Dojo 1^{er} étage)	Mercredi	16H à 17h	225€
		Gymnase Maurice BACQUET (Ancien DOJO couloir)	Samedi		
Judo 3	Pré-Poussin 2 Poussin 1 (7 ans)	Gymnase Maurice BACQUET (Dojo 1^{er} étage)	Mercredi	17h à 18h	225€
		Gymnase Maurice BACQUET (Ancien DOJO couloir)	Samedi		
Judo 4	Poussin 2 Benjamins 1 (8 à 9 ans)	Gymnase Maurice BACQUET (Ancien DOJO couloir)	Lundi	18h30 à 19h45	225€
			Jeudi		
Judo 5	Benjamin 2 Minime 1 et 2 (10 à 13-14 ans)	Gymnase Maurice BACQUET (Dojo 1^{er} étage)	Mercredi	18h à 19h15	225€
			Gymnase Maurice BACQUET (Ancien DOJO couloir)		
Judo 6	Cadet / Junior / Senior (Plus de 14 ans)	Gymnase Maurice BACQUET (Ancien DOJO couloir)	Lundi	19h55 à 21h30	225€
			Jeudi		
Taïso	Adolescent et Adulte	Gymnase Maurice BACQUET (Ancien DOJO couloir)	Samedi	10h00 à 12h00	200€

Dossier d'inscription :

Le dossier d'inscription, pour être validé, devra comporter obligatoirement :

- Le **bulletin d'inscription rempli par le sportif majeur ou par le représentant légal pour le sportif mineur**
- L'**ensemble de la cotisation (voir modalité ci-dessous)**
- Un **certificat médical** ou l'attestation de santé (voir ci-dessous):
 - Fournir un certificat médical obligatoire pour une nouvelle inscription pour les adultes
 - Remplir et signer l'attestation état de santé du sportif mineur par le représentant légal après avoir répondu au questionnaire pour le renouvellement d'inscription
 - Remplir et signer l'attestation état de santé du sportif majeur (18ans inclus et plus) après avoir répondu au questionnaire pour le renouvellement d'inscription

Note : Pour les questionnaires si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, il faudra fournir un certificat médical.

Plusieurs modalités sont à votre disposition pour régler la cotisation dans son ensemble :

- Par chèque ;
- Par chèques ANCV (La carte ANCV, les Tickets CAF et les Tickets Sport ne sont pas acceptés) ;
- Par espèces ;

Le règlement de la cotisation sera encaissé entre 1 à 3 fois : les dates d'encaissement sont indiquées sur le bulletin d'inscription.

Période	Date de la période	Date d'encaissement *
1	04/09/24 au 30/09/24	01/10/2024
2	01/11/24 au 31/11/24	15/11/2024
3	01/12/24 au 30/12/24	15/12/2024

***L'Encaissement sera effectué si l'activité du judo a pu être réalisée au 2/3 de la période correspondante.**

Politique de dégressivité des cotisations :

Nombre d'adhérent par famille	Réduction sur la totalité
1	-
2	-30€
3	-60€
4	-90€
5	-120€

Grille de découpe de la cotisation en 3 chèques			
NB d'adhérent	1	2	3
1 adhérent à 180	90	45	45
1 adhérent à 225	105	60	60
1 adhérent TAISO à 200	90	55	55
2 adhérents TAISO à 200x2 -30 = 400	160	120	120
2 adhérents à 180x2 -30 = 330	170	80	80
2 adhérents à 225 + 180 -30 = 375	155	110	110
2 adhérents à 225x2 - 30 = 420	160	130	130
3 adhérents à 225x3 -60 = 615	235	190	190
3 adhérents à 225x2 + 180 -60 = 570	220	175	175
4 adhérents à 225x4 - 90 =	300	255	255
Que comporte votre cotisation ?	Licence + 1/3_Cotisation	1/3 Cotisation	1/3 Cotisation

*La licence FFDJA est de 41€ (inclue dans la cotisation mentionnée dans le premier tableau)

IMPORTANT:

- La cotisation devra être remise dans son ensemble lors du dépôt du dossier d'inscription. Tout dossier sans la cotisation complète ne sera pas accepté ;
- Tout dossier incomplet entraînera le nonaccès au dojo après la date du 01/10/2024
- Vous serez considéré(e) comme licencié(e) après la date du 01/10/2024. Passé cette date, votre dossier ne pourra être rendu et aucun remboursement ne sera effectué
- Avant le 01/10/2024, vous avez la possibilité de récupérer votre dossier. Cette demande pourra et devra être faite obligatoirement via l'adresse mail guyancourtjudoclub@yahoo.com ou par voie postale à l'adresse du club (cachet postal faisant foi).

